

**SYNDICAT DU PAYS DE
MONTBENOIT**

4, rue du Val Saugeais
25 650 MONTBENOIT

Tél. : 03.81.38.62.10.
Fax : 03.81.38.62.11.

Mail : syndicatpays@wanadoo.fr

Séance du Conseil Syndical du
Mercredi 08 Avril 2015

Délibération n° 2015 – 04 – 05

Objet : Composition du Conseil d'Administration
Des « Amis de l'Abbaye »

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DU PAYS DE MONTBENOIT

Délibération n° 2015 – 04 - 05

SEANCE DU 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 08 avril

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

<u>Secrétaire de séance</u>	: VERNET Nathalie
<u>Présents</u>	: 10
<u>Absent</u>	: 0
<u>Nombre de membres</u>	: 10
<u>Qui ont pris part à la délibération</u>	: 10
<u>Absentions</u>	: 0
<u>Date de la convocation</u>	: 18/03/2015
<u>Date d'affichage</u>	: 10/04/2015

OBJET DE LA DELIBERATION : Composition du Conseil
d'Administration des « Amis de l'Abbaye »

Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la composition du Conseil d'Administration de l'Association des « Amis de l'Abbaye. »

Il rappelle que cette association gère les guides bénévoles qui font visiter l'Abbaye et donc gère en grande partie l'aspect « accueil touristique » de cet équipement.

Il rappelle qu'il est du rôle du Syndicat du Pays de Montbenoit de déléguer des représentants des communes dans le Conseil d'Administration de cette association.

Il rappelle qu'étant lui-même le Président du Syndicat du Pays de Montbenoit, il est membre de droit de cette association et ne peut y siéger à la fois en temps que Président du Syndicat du Pays de Montbenoit et en temps que représentant des élus du Syndicat.

Il rappelle que 2 représentants par commune du Syndicat doivent être nommés.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de nommer les représentants suivants :

